



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 MAI 2023

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 23

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s :

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 22 Mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 12 Mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à Salle des Fêtes à MARENNES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

M. Raymond DURAND (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Christelle REMY (Communay)

N°2023-53-7.1.1.2
22/05/2023

DM n°1 au BP 2023 de la CCPO

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N° 2023-26 du 27 mars 2023 approuvant le budget de la CCPO pour l'exercice 2023 ;

Vu le bureau communautaire du 10 mai 2023 ;

Considérant qu'il convient de :

- D'augmenter la participation du budget principal au SITOM à hauteur de 1€ (régularisation de 2022) ;
- D'inscrire la participation de la commune de Simandres dans le cadre du transfert de maîtrise d'ouvrage pour le busage du fossé dans le cadre des travaux rue des Fontaines à Simandres à hauteur de 17 300€ ;

- De prévoir des crédits supplémentaires pour l'acquisition de matériel informatique (boitiers pare-feu pour 12 000€).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du BP de la CCPO 2023 telle qu'annexée à la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le **26 MAI 2023**

Affichée le

Certifiée exécutoire le **26 MAI 2023**

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président

